

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS LE LOGEMENT FRANCAIS à GOUSSAINVILLE

Description de l'établissement

Nom : LE LOGEMENT FRANCAIS
Adresse : PLACE DANIÈLE CASANOVA
Commune(s) : GOUSSAINVILLE (95280)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 21/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00073660101

Ancien identifiant SIS : 95SIS12041

Description¹ : La société LE LOGEMENT FRANCAIS exerçait une activité d'immeuble d'habitation avec chaufferie sur son terrain de 1970 à 2002.

Lors de la cessation d'activités, un diagnostic de pollution réalisé en janvier 2004 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures qui semble cependant relativement limitée à la zone de stockage.

À l'issue de cette étude, la dépollution apparaissant peu opportune en l'état, un piézomètre de contrôle a été posé en aval supposé de la zone de stockage. Il apparaît que la source de pollution au niveau des cuves d'hydrocarbures est suffisamment confinée pour ne pas avoir impacté les eaux souterraines de la nappe superficielle. Les risques pour l'environnement liés à cette pollution sont faibles.

L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité pour un usage industriel, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement. Cela permet que ce terrain soit soumis à l'article L. 125-7 du code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location.

Ainsi, tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire ou de lotir (dit ATTES-ALUR). Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux (sols) avec l'usage envisagé.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/11/2022

Enjeux et environnement : La société LE LOGEMENT FRANCAIS exerçait une activité d'immeuble d'habitation avec chaufferie sur son terrain de 1970 à 2002. Lors de la cessation d'activités, un diagnostic de pollution réalisé en janvier 2004 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures qui semble cependant relativement limitée à la zone de stockage. À l'issue de cette étude, la dépollution apparaissant peu opportune en l'état, un piézomètre de contrôle a été posé en aval de la zone supposée de stockage.

Il apparaît que la source de pollution au niveau des cuves d'hydrocarbures est suffisamment confinée pour ne pas avoir impacté les eaux souterraines de la nappe superficielle. Les risques pour l'environnement liés à cette pollution sont faibles. Aussi, il n'est pas nécessaire de mener des investigations complémentaires.

Ainsi, il apparaît que la pollution détectée dans les sols au niveau des cuves à fuel n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts mentionnés par le code de l'environnement.

Compte tenu de l'existence avérée d'une pollution au droit du site et en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, un secteur d'information des sols est créé afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ce classement permet que le terrain est soumis à l'article L. 125-7 du code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Ainsi, tout projet de construction ou de lotissement prévu sur cette parcelle est soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire ou de lotir (dite : ATTES-ALUR). Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux (sols) avec l'usage envisagé.

Description³ :

La société LE LOGEMENT FRANCAIS exerçait une activité d'immeuble d'habitation avec chaufferie sur son terrain de 1970 à 2002. Lors de la cessation d'activités, un diagnostic de pollution réalisé en janvier 2004 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures qui semble cependant relativement limitée à la zone de stockage. À l'issue de cette étude, la dépollution apparaissant peu opportune en l'état, un piézomètre de contrôle a été posé en aval supposé de la zone de stockage. Il apparaît que la source de pollution au niveau des cuves d'hydrocarbures est suffisamment confinée pour ne pas avoir impacté les eaux souterraines de la nappe superficielle. Les risques pour l'environnement lié à cette pollution sont faibles. Aussi, il n'est pas nécessaire de mener des investigations complémentaires. Ainsi, il apparaît que la pollution détectée dans les sols au niveau des cuves à fuel n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts mentionnés par le code de l'environnement.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

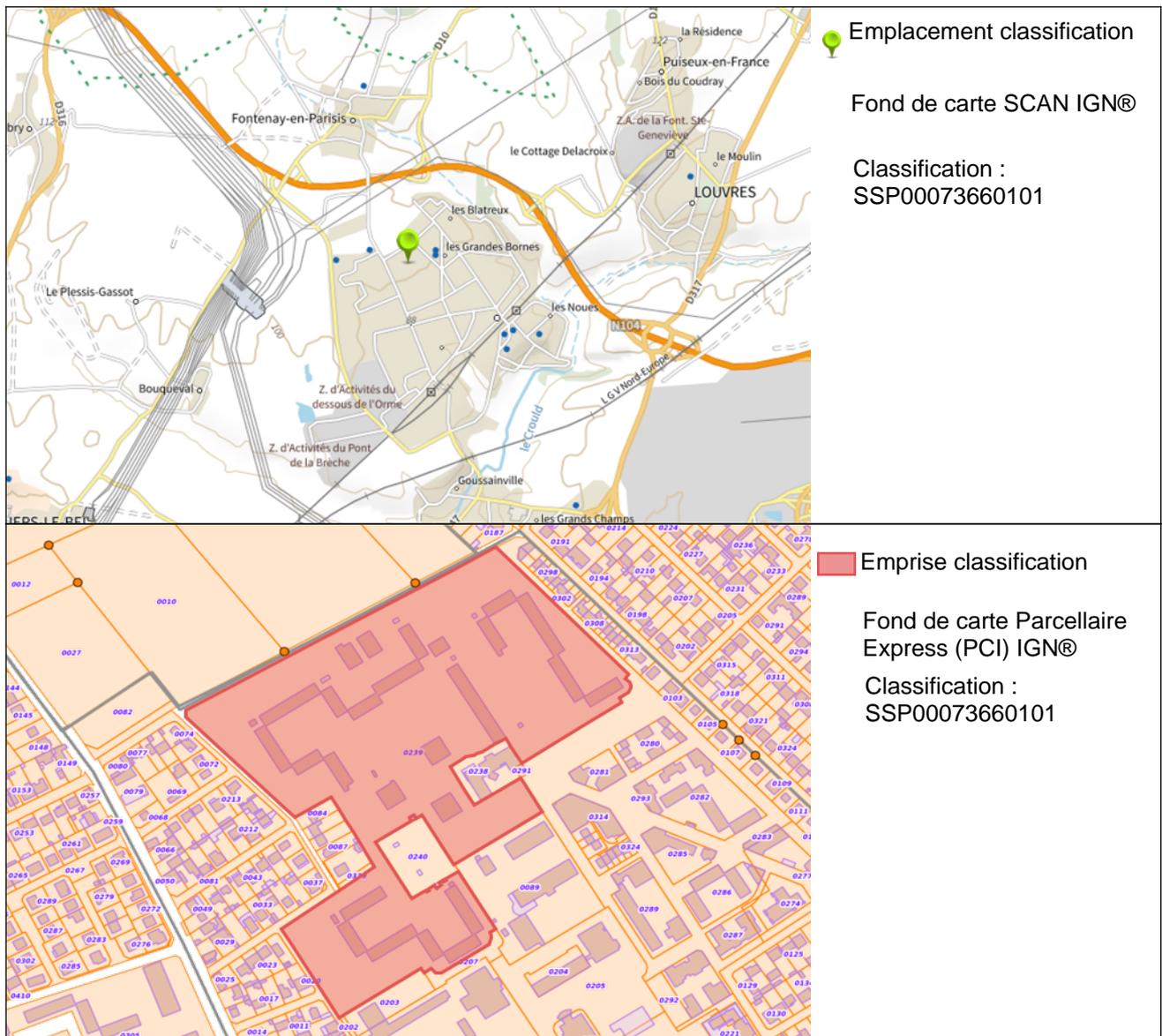
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

| Commune | Feuille | Section | Numéro | Code dép. |
|---------------|---------|---------|--------|-----------|
| GOUSSAINVILLE | 1 | AC | 0239 | 95 |

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 660467.0292227648, Lat. : 6882064.770979841

Superficie estimée :

75112 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.